



# Ecole de la réussite

## Détermination de l'Assemblée des délégués de la SPV du 28 mai 2008, à Avenches

L'assemblée des délégués de la SPV du 28 mai 2008 a pris connaissance du contenu des documents intitulés

- *Ecole de la réussite : exposé des motifs sur la question des filières et du redoublement au secondaire I dans l'école vaudoise* (Sözerman, Montagrín, Ticon ; mai 2008) ;
- *Aménager la transition : Recommandations* (Sözerman, Montagrín, Ticon ; mai 2008) ;
- « 26 mesures pour une école de la réussite » (comité cantonal de la SPV, septembre 2007)
- *Résolution de l'Assemblée générale de la SPV du 14 novembre 2007*, relative au document « 26 mesures pour une école de la réussite ».

Après en avoir débattu, l'assemblée des délégués adopte ces documents tels que présentés et en confirme le contenu et les orientations.

Ce faisant, l'assemblée des délégués mandate le comité cantonal de la SPV pour :

- proposer au DFJC la mise sur pied d'*Assises de la formation* dans le plus bref délai ;
- tenir compte qu'une réforme de cette envergure suppose des moyens humains, financiers et temporels adéquats ainsi qu'une claire volonté politique ;
- porter le contenu et les orientations des dits documents auprès du DFJC, dans le contexte de la réécriture de la Loi scolaire à venir, ainsi que l'a évoqué la Cheffe du département;
- Le cas échéant, en fonction de l'évolution de la situation sur le champ de la politique scolaire vaudoise et du degré d'acceptation par le DFJC des orientations proposées par la SPV,
  - de prendre contact avec les milieux susceptibles de soutenir les orientations des documents cités ci-dessus, afin d'évaluer la pertinence de lancer une initiative populaire cantonale pour en inscrire les contenus dans la loi scolaire,
  - dans cet éventuel contexte, de convoquer une assemblée des délégués extraordinaire pour valider toute option dans ce sens.

Avenches, le 28 mai 2008